

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 24 MARS 2016**

L'an deux mil seize, et le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs LEPELTIER Gilles, COUSTHAM Thierry, CROTTÉ Jean-Pierre, DELAHAIE Didier, HAUTIN Johann, SALGADO Francis et Mesdames DESPORTES Sandrine, HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie, LEFÈVRE Corinne et MÉTAIS Christelle.

**Absent excusé** :

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 11

Date de la convocation : 14/03/16

Date d'affichage : 14/03/16

Madame LAWRIE Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu du 29 janvier 2016 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

### **7.5 03 - SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC 2016 – AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le fonds de soutien à l'investissement public permettrait de réaliser en une fois les travaux d'amélioration énergétique du réseau éclairage public.

Cela consisterait en la reprise de tous les points lumineux en LED, la réduction des points de comptage, la diminution de leur puissance, la pose de réducteur pour les périodes nocturnes et celles choisies auparavant.

L'ensemble des travaux s'élève à 56030.20 € HT soit 67236.24 € TTC.

Monsieur le Maire indique que l'État, à travers ce fonds, est susceptible de financer à hauteur de 80% maxi si le dossier est retenu.

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander, dans le cadre de la DETR et au meilleur taux, une subvention pour d'amélioration énergétique du réseau éclairage public..

Le Conseil décide de réaliser cette opération en 2016 si une aide est accordée et inscrit les fonds nécessaires au budget primitif 2016.

### **7.1 01 COMPTES DE GESTION COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT 2015**

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion de la commune et des services de l'eau et de l'assainissement, présentés par le Trésorier de Sully sur Loire, Monsieur MOREAU, pour l'exercice 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **7.1 02 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT DE 2015**

Monsieur le Maire présente et commente les Comptes Administratifs 2015 pour la Commune et le service Eau et Assainissement, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et du service eau et assainissement qui peuvent se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- **COMMUNE** :

Fonctionnement :	<b>Excédent : 27 381.27 €</b>
Investissement :	<b>Déficit : -22 373.21 €</b>

- **Service EAU et ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement :	<b>Excédent : 2 167.55 €</b>
Investissement :	<b>Déficit : - 874.01 €</b>

### **7.1 03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 en 2016 : BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2015 de la commune présentant un **excédent de fonctionnement** de 27 381.27€ et un **déficit d'investissement** de 22 373.21€, le conseil décide d'affecter la somme de 22 373.21€ au compte de réserve 1068 et la somme de 5 008.06€ au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du Budget Primitif 2016.

#### **7.1 04 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 en 2016 : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2015 de l'eau et assainissement présentant un excédent de fonctionnement de **2 167.55 €** et un déficit d'investissement de **874.01 €**, le conseil décide d'affecter la somme de **1 293.54 €** au compte **002** « Résultat de fonctionnement reporté » et la somme de **874.01 €** au compte **001** « Résultat d'investissement reporté » du Budget Primitif 2016.

#### **7.1 05 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2016** de la **Commune**. Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **405 535.00 €**
- Investissement dépenses et recettes : **170 550.00 €**

#### **7.1 06 BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2016 Eau et Assainissement**. Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **70 500.00 €**
- Investissement dépenses et recettes : **58 375.00 €**

#### **7.2 01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil fixe pour 2016, le taux des taxes directes, TH, TFB et TFNB comme suit :

Ces taux peuvent se résumer ainsi :

• Taxe d'Habitation :	16.88 %	Produit attendu :	87 556 €
• Taxe Foncière Bâti :	12.83 %	Produit attendu :	39 953 €
• Taxe Foncière Non Bâti :	46.24 %	Produit attendu :	19 652 €

**Produit total attendu : 147 161 €**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire concernant les factures d'eau impayées depuis plusieurs années. Il demande à Monsieur le Maire de réduire le débit d'eau pour les personnes qui ne font pas d'effort pour payer leur facture.

Des graines de fleurs Pied de mur seront semées un peu partout dans la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les archives de la commune ont été numérisées. Elles peuvent être consultées sur le site [www.archives-loiret.fr](http://www.archives-loiret.fr).

Madame LAWRIE Stéphanie informe le Conseil qu'actuellement la commune paie très cher le gazole. Elle propose de prendre contact avec l'Intermarché de Poilly-lez-Gien et Saint Père sur Loire pour avoir une carte ou ouvrir un compte pour la station essence.

La prochaine réunion de Sully Marathon aura lieu le jeudi 31 mars à 19h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur DELAHAIE Didier a reçu une invitation de la société Isielec pour le salon des Maires le mardi 31 mai et qu'il reste une place disponible.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la fusion entre les Communautés de Communes du Sullias et Val d'Or et Forêt a été validée après plusieurs réunions à Orléans. La commune de Vannes sur Cosson, membre de la Communauté de communes Val Sol, rejoint la nouvelle communauté de commune. Elle est actuellement en regroupement pédagogique avec les communes de Villemurlin et Isdes.

La lettre Com'Sullias n°4 est arrivée en mairie, elle sera distribuée la semaine prochaine.

Le repas des conseillers aura lieu le vendredi 23 septembre après le conseil municipal.

Prochain Conseil :

Le prochain Conseil aura lieu le vendredi 27 mai à 20h30.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

*LEPELTIER Gilles*

*HAUTIN Johanny*

*LAWRIE Stéphanie*

*COUSTHAM Thierry*

*CROTTÉ Jean-Pierre*

*DELAHAIE Didier*

*DESSPORTES Sandrine*

*HUITEL Christine*

*LEFÈVRE Corinne*

*MÉTAIS Christelle*

*SALGADO Francis*